



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 3 mars 2020 à 20h00 à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents MM. Gaétan Boulerice, Daniel Racette, Marc Gaudreau et Alain Dumouchel.

Mme Annie Lussier et M. Alain Poissant étaient absents.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Affectation dans l'excédent de fonctionnement affecté égout de l'économie ou du déficit relié aux dépenses du service égout et taxé au secteur urbain
 - 7.3 Autorisation de renouveler l'adhésion annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)
 - 7.4 Avril, mois de la jonquille
8. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Approbation du rapport annuel d'activités du service sécurité incendie 2019
9. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 9.1 Rectification octroi d'un contrat pour la réfection de glissières de sécurité sur les rangs des Sloan et de l'Église et de la rue Principale
 - 9.2 Autorisation de procéder à l'achat d'un véhicule 6 roues à essence
 - 9.3 Autorisation de procéder à l'achat et l'installation d'une benne basculante pour le véhicule 6 roues
10. **COMITÉ DE LA GESTION DES LOISIRS, DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS ET DES PARCS**
 - 10.1 Aménagement du parc de la rue du Parc
 - 10.2 Autorisation de recevoir la Caravane des Cultures pour la période du 20 mai au 7 octobre 2020
11. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 11.1 Embauche d'un aspirant pompier à temps partiel
 - 11.2 Confirmation de nomination de l'inspecteur en urbanisme et environnement
 - 11.3 Autorisation au Directeur général de suivre une formation continue
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **VARIA**
14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-03-031 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2020, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	INITIALES	PRO	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

➤ une personne présente

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR – aucune question

6. LÉGISLATION

6.1 20-03-032 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2020

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	INITIALES	PRO	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

7.1 20-03-033 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2017-282 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 123 003,74 \$; **ET** que ce rapport soit classé sous le numéro **2020-03** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	INITIALES	PRO	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE

7.2 20-03-034 Affectation dans l'excédent de fonctionnement affecté égout de l'économie ou du déficit relié aux dépenses du service égout et taxé au secteur urbain

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2019 a été adopté le 17 décembre 2018, résolution numéro 18-12-228 ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses budgétées pour l'entretien et la réfection du réseau d'égout sont au montant de 109 970 \$ et elles sont enregistrées aux postes de grand-livre 02-415-00-000 à 02-415-00-681, 02-415-01-000 à 02-415-99-999 et 03-400-00-000 ;

IL EST PROPOSÉ DE TRANSFÉRER tout montant non dépensé au 31 décembre 2019 aux postes budgétaires 02-415-00-000 à 02-415-00-681, 02-415-01-000 à 02-415-99-999 et 03-400-00-000 à l'excédent de fonctionnement affecté à l'entretien et la réfection du réseau d'égout. En cas de déficit, l'utilisation de l'excédent de fonctionnement sera utilisé pour financer le montant déficitaire.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	INITIALES	PRO	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE



7.3 **20-03-035 Autorisation de renouveler l'adhésion annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)**

CONSIDÉRANT les avantages offerts par la COMAQ en ce qui a trait à la formation et au développement continu ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 510 \$ taxes non incluses pour chaque renouvellement ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la direction générale de renouveler l'adhésion à la *Corporation des officiers municipaux agréés du Québec* **ET** de payer cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiale	#	Prénom	Initiale
# 1	Annie Lussier	A	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	A
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

7.4 **20-03-036 Avril, mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leurs vies ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendra le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST PROPOSÉ DE DÉCRÉTER le mois d'avril est le Mois de la jonquille **QUE** le conseil municipal **ENCOURAGE** la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiale	#	Prénom	Initiale
# 1	Annie Lussier	A	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	A
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

8. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 **20-03-037 Approbation du rapport annuel d'activités Service sécurité incendie 2019**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités locales doivent produire un rapport annuel d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités a été présenté à la Direction générale par le Directeur du service sécurité incendie ;



IL EST PROPOSÉ D'APPROUVER le rapport annuel d'activités du service sécurité incendie 2019 **ET** de le transmettre à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTÉ A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTÉ A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

9 GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

9.1 20-03-038 Rectification octroi d'un contrat pour la réfection de glissières de sécurité sur les rangs des Sloan et de l'Église et de la rue Principale

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 19-09-138 octroyant un contrat pour la réfection de glissières de sécurité sur les rangs des Sloan et de l'Église et de la rue Principale et que la dépense soit payée à même l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense aurait dû être payée via le programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 et non par le programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 18-10-182 engageant la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumissions a été effectué auprès de deux compagnies ;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule compagnie a répondu et déposé une soumission conforme aux attentes de la Municipalité ;

Soumissionnaires

Entreprise Ployard 2000 inc.

Prix soumis avant taxes

8 155.00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission a été réalisée et qu'elle convient aux demandes de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'ABROGER la résolution 19-09-138 **ET D'OCTOYER** le contrat pour la réfection de glissières de sécurité sur les rangs des Sloan et de l'Église et de la rue Principale à Entreprise Ployard 2000 inc. tel que stipulé dans la soumission pour un montant total de 8 155.00\$ avant taxes que cette dépense soit payée via le programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTÉ A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTÉ A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

9.2 20-03-039 Autorisation de procéder à l'achat d'un véhicule 6 roues à essence

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2019-300 décrétant un emprunt afin de financer l'achat d'un véhicule équipé de voirie pour un montant n'excédant pas 100 000 \$ a été adopté, par la résolution 19-09-136, à la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2019-300 décrétant un emprunt afin de financer l'achat d'un véhicule équipé de voirie est entré en vigueur le 4 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2019-300 décrétant un emprunt afin de financer l'achat d'un véhicule équipé a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2019-302 sur la gestion contractuelle est entrée en vigueur le 14 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a procédé à une demande de prix faite par voie d'invitation écrite auprès de 13 concessionnaires du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE seulement 6 concessionnaires ont répondu à la demande de soumission ;



Soumissionnaire	Véhicule	Prix soumis avant taxes
Drummondville Ford	F-450	43 800.00 \$
Fortier Auto Ltée	F-450	43 970.00 \$
Viau Ford	F-450	44 500.00 \$
Rive-Sud Chrysler	RAM 4500	48 139.85 \$
Racine Chevrolet Buick GMC		Aucune soumission
Brossard Chevrolet Buick GMC		Aucune soumission

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire offre une garantie prolongée de 60 mois ou 100 000 km pour un montant de 1 826.48 \$ avant taxes ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'achat d'un véhicule 6 roues à essence et d'une garantie prolongée de 60 mois ou 100 000 km, au montant total de 45 626.48 \$ avant taxes auprès de Drummondville Ford, **D'AUTORISER** le Directeur général à signer le contrat d'achat **ET DE PAYER** cette dépense à même le *Règlement d'emprunt 2019-300 décrétant un emprunt afin de financer l'achat d'un véhicule équipé.*

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiale	#	Prénom	Initiale
# 1	Annie Lussier	A	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	A
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETE	

9.3 20-03-040 Autorisation de procéder à l'achat et l'installation d'une benne basculante pour le véhicule 6 roues

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 2019-300 décrétant un emprunt afin de financer l'achat d'un véhicule équipé de voirie* pour un montant n'excédant pas 100 000 \$ a été adopté, par la résolution 19-09-136, à la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 2019-300 décrétant un emprunt afin de financer l'achat d'un véhicule équipé de voirie* est entré en vigueur le 4 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 2019-300 décrétant un emprunt afin de financer l'achat d'un véhicule équipé* a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 2019-302 sur la gestion contractuelle* est entrée en vigueur le 14 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a procédé à une demande de prix faite par voie d'invitation écrite auprès de 2 fabricants du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les deux fabricants ont répondu à la demande de soumission :

Soumissionnaire	Prix soumis avant taxes
Équipements Twin Inc.	15 885.00 \$
Equifab inc.	16 200.00 \$

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'achat et l'installation d'une benne basculante pour le véhicule 6 roues, au montant total de 15 885.00 \$ avant taxes auprès de *Équipements Twin Inc.*, **D'AUTORISER** le Directeur général à signer le contrat d'achat **ET DE PAYER** cette dépense à même le *Règlement d'emprunt 2019-300 décrétant un emprunt afin de financer l'achat d'un véhicule équipé.*

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiale	#	Prénom	Initiale
# 1	Annie Lussier	A	# 5	Daniel Racette	P
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	A
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETE	

10. COMITÉ DE LA GESTION DES LOISIRS, DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AINES ET DES PARCS

10.1 20-03-041 Aménagement du parc de la rue du Parc

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Jardins-de-Napierville* offre une aide financière aux municipalités pour la réalisation de projets structurants ;

CONSIDÉRANT QUE le programme du Fonds de la ruralité octroie jusqu'à un maximum de 80 % des coûts admissibles au projet jusqu'à concurrence de 15 000 \$;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contribuer à 20 % du coût du projet soit 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du parc de la rue du Parc est un projet s'inscrivant dans une planification et pour lequel des impacts mesurables et durables sont prévus ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'aménagement du parc de la rue du Parc pour un montant de 20 000 \$ avant taxes, **D'AUTORISER** le directeur général à signer le formulaire de demande **ET QUE** cette dépense soit payée à même le programme du Fonds de la ruralité et l'excédent par le revenu de fond de parc.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	NOM	A	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1	Annie Lussier	A				
# 2	Gaétan Boulerice	P				
# 3	Alain Dumouchel	O				
# 4	Marc Gaudreau	O				
# 5	Daniel Racette		O			
# 6	Alain Poissant		A			
Maire :						
Maire suppléant :						
					ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
					ADOPTE A LA MAJORITE	
					REJETE	

10.2 20-03-042 Autorisation de recevoir la Caravane des Cultures pour la période du 20 mai au 7 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie le projet depuis le début des activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures est une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures veut s'installer dans le stationnement de l'Hôtel de Ville les mercredis du 20 mai au 7 octobre 2020 (inclusivement) de 16 h à 19 h ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la venue de la Caravane des Cultures dans le stationnement de l'Hôtel de Ville **QUE** la Municipalité achemine une copie de cette résolution au poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Jardins-de-Napierville afin de les informer de l'autorisation de ventes à la Caravane des Cultures **ET QUE** la Municipalité s'engage à promouvoir l'horaire et les activités de la Caravane des Cultures dès aujourd'hui et jusqu'à la fin de la période.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	NOM	A	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1	Annie Lussier	A				
# 2	Gaétan Boulerice	P				
# 3	Alain Dumouchel	O				
# 4	Marc Gaudreau	O				
# 5	Daniel Racette		O			
# 6	Alain Poissant		A			
Maire :						
Maire suppléant :						
					ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
					ADOPTE A LA MAJORITE	
					REJETE	

11. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

➤ M. Gaétan Boulerice se retire de la séance

11.1 20-03-043 Embauche d'un aspirant pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le Directeur service sécurité incendie a reçu une candidature ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur des services sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ D'EMBAUCHER sous probation M. Mathias Boulerice comme aspirant pompier à temps partiel, conditionnellement à la :

- remise dans un délai raisonnable des documents suivants :
 - le dossier de conduite à la SAAQ ;
 - le document de vérification des antécédents judiciaires ;
 - les attestations des formations pertinentes et nécessaires à l'emploi ;
- réussite des tests physiques pertinents à l'emploi ;

QU'UNE période probatoire d'un an, suivant l'embauche s'applique, **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par la Municipalité, **QU'UNE** évaluation sera réalisée par le Directeur service incendie afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente ou pas.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	NOM	A	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1	Annie Lussier	A				
# 2	Gaétan Boulerice	A				
# 3	Alain Dumouchel	O				
# 4	Marc Gaudreau	P				
# 5	Daniel Racette		O			
# 6	Alain Poissant		A			
Maire :						
Maire suppléant :						
					ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
					ADOPTE A LA MAJORITE	
					REJETE	



➤ M. Gaétan Boulerice est de retour

11.2 20-03-044 Confirmation de nomination de l'inspecteur en urbanisme et environnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entériné l'embauche de Monsieur Yves Essono II, par la résolution 19-09-144, lors de la séance du 3 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de rendement réalisée, le 25 février 2020, par le Directeur général a démontré que l'employée répond aux attentes de rendement établies par la direction générale ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur général à procéder à la confirmation de l'employé ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques recommande de procéder à la confirmation de nomination, par la résolution 20-02-02, adoptée lors de la séance du 26 février 2020 ;

IL EST RECOMMANDÉ DE CONFIRMER la nomination de Monsieur Yves Essono II à titre d'inspecteur en urbanisme et environnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

11.3 20-03-045 Autorisation au Directeur général de suivre une formation continue

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé stipule que « La formation continue est un levier pour le développement de l'organisation municipale. L'employeur favorise le développement des compétences par la combinaison de formations internes et externes en concordance avec la description de tâches du poste occupé par l'employé et les besoins organisationnels. » ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur général stipule que « la Municipalité peut rembourser le Directeur général pour la durée d'un congrès provincial ou colloque régional. Un estimé des dépenses doit être fourni au conseil pour lui permettre de donner son approbation » ;

CONSIDÉRANT QUE les formations proposées sont en conformité avec le mandat du directeur général ;

Formation	Offert par	Coût
La gestion stratégique dans les municipalités	COMAQ	580 \$
La gestion contractuelle en deçà de 101 100 \$	FQM	150 \$
Résolution de conflits et de problèmes au travail	COMAQ	885 \$
La conformité en matière d'appel d'offres : une gestion de risques	COMAQ	475 \$
Gérer habilement une administration municipale	COMAQ	475 \$
La gestion contractuelle : comment bien s'outiller ?	COMAQ	475 \$

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques recommande d'autoriser le directeur général à suivre une formation continue par la résolution 20-02-03, adoptée lors de la séance du 26 février 2020 ;

IL EST RECOMMANDÉ D'AUTORISER le directeur général à suivre une formation continue pour un montant total de 2 900 \$ avant taxes ; **QUE** les frais encourus pour l'activité tel que l'hébergement, le déplacement et les repas soient payés sur présentation des pièces justificatives **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	



12. PÉRIODE DE QUESTIONS – aucune question

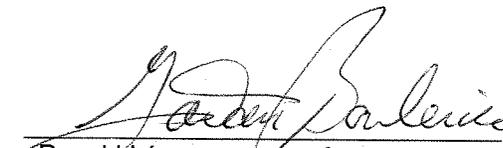
13. VARIA

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

20-03-046 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20h27

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A			ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ ✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :				REJETÉ


Ronald Lécuyer
Maire
GAËTAN BOULERICE
PRO MAIRE


Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier